



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme  
Service de la Coordination des Politiques Publiques  
Bureau des Enquêtes Publiques**

Affaire suivie par : Sonia BONNET

Tel : 04 75 79 28 48

Courriel du BEP : [pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr)

Le préfet

Valence, le 2 juillet 2020

à

Liste des destinataires  
ci-annexée

- OBJET** : Demande d'autorisation de création d'une Installation Nucléaire de Base dénommée INB « FLEUR/Parc d'entreposage P36 », sur le site nucléaire du Tricastin, située sur la commune de PIERRELATTE
- P.J.** : - Liste des destinataires  
- 1 dossier

Par courrier du 25 octobre 2017, la Société ORANO CYCLE a déposé une demande d'autorisation de création d'une Installation Nucléaire de Base dénommée « FLEUR/Parc d'entreposage P36 », sur le site nucléaire du Tricastin, située sur la commune de PIERRELATTE.

Par lettre du 5 mars 2020, la Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection m'a informé que l'instruction de ce projet doit être poursuivie selon la procédure prévue par le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007, dans sa dernière version issue du décret n° 2016-846 du 28 juin 2016.

En outre, il convient de noter qu'en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, les dispositions relatives à l'évaluation environnementale issues de cette ordonnance sont applicables au projet de l'INB « FLEUR ».

Aussi, deux consultations des collectivités territoriales, en application d'une part, du V de l'article L122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale), et, d'autre part, du III de l'article 13 du décret n° 2007-1557 précité (enquête publique), vont être effectuées simultanément.

Dans le cadre de la consultation liée à l'évaluation environnementale, les collectivités disposent de 2 mois pour formuler leur avis. Ces avis, ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai fixé, seront au dossier d'enquête publique qui vous sera adressé avant le lancement de cette enquête. Ils seront par ailleurs mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Drôme [www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr) dans l'espace relatif à la procédure d'enquête, au même titre que l'avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du 9 octobre 2019.

Dans le cadre de la consultation liée à l'enquête publique, les Conseils Départementaux de la Drôme et de Vaucluse et les Conseils Municipaux des communes de PIERRELATTE, LA-GARDE-ADHEMAR, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, SAINT-RESTITUT, dans le département de la Drôme, BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE, LAPALUD dans le département de Vaucluse, sont consultés au plus tard avant l'ouverture de l'enquête. Seuls les avis communiqués au Préfet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête sont pris en considération.

L'article 13 du décret n° 2007-1557 prévoit également la consultation de la Commission d'Information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin CLIGEET. Le dossier sera adressé dès à présent à la CLIGEET, pour information, en parallèle des consultations des collectivités territoriales, avant la consultation officielle, afin qu'elle puisse disposer d'un délai supplémentaire pour étudier le dossier.

Le tribunal administratif de Grenoble sera saisi afin qu'il désigne une commission d'enquête (3 commissaires enquêteurs et 1 suppléant) en vue du déroulement de l'enquête publique réglementaire qui pourrait avoir lieu vers les mois de octobre/novembre 2020.

Les différents documents concernant l'ouverture d'enquête vous parviendront ultérieurement.

Une demande de changement d'exploitant des INB exploitées par Orano Cycle vers la Société Orano Project 4 a été déposée en date du 6 février 2020 et est actuellement en cours d'instruction par le Ministre chargé de la sûreté nucléaire. L'autorisation de création de l'INB « FLEUR » serait délivrée à cette nouvelle entité.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,  
Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Patrick VIEILLESCAZES

Copie à :

- Mme la Sous-Préfète de NYONS
- M. MERCKAERT de la Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROJET ORANO CYCLE  
FLEUR – PARC D'ENTREPOSAGE P36**

**Communes concernées par le rayon de 5 km :  
PIERRELATTE, SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, LA GARDE ADHÉMAR,  
LAPALUD, SAINT-RESTITUT, BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE**

**LISTE DES DESTINATAIRES DES DOSSIERS AU TITRE DES CONSULTATIONS  
- du V de l'article L122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale) et  
- de l'article 13 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 (enquête publique)**

**I - DOSSIER AU FORMAT PAPIER + 1 CD**

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations de Vaucluse
- Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme et Présidente de la CLIGEET  
1 dossier papier et CD pour le Conseil Départemental  
1 dossier papier et CD pour la CLIGEET «pour information » (sera consultée au titre du III de l'article 13 du décret du 2 novembre 2007)
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vaucluse
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Communes lieu d'enquête :**

- 1 Commune siège de l'enquête = PIERRELATTE
- 6 Communes lieux d'enquête = SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, LA GARDE ADHEMAR, LAPALUD, SAINT-RESTITUT, BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE

**II - DOSSIER FORMAT CD :**

- Monsieur le Préfet de la région Auvergne - Rhône-Alpes, coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfet du Rhône
- Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône

**\* Les groupements intéressés :**

- Communauté de communes Drôme Sud Provence
- Communauté de communes Rhône Lez Provence

